

**PRÊT PARTICIPATIF DE DEVELOPPEMENT**  
**REGION ou DEPARTEMENT**  
**"PPD"**

FICHE PRODUIT

Bénéficiaires	<b>PME de plus de 3 ans</b> , financièrement saines, répondant à la définition européenne de la PME et exerçant leur activité dans les secteurs autorisés.
Objet	Le PPD finance le développement ou l'extension d'activités d'entreprises s'installant ou installées sur le territoire défini par la collectivité territoriale et selon les finalités qu'elle aura retenues : développement, développement durable, export...  Son assiette est constituée prioritairement par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- des investissements immatériels</li> <li>- des investissements corporels ayant une faible valeur de gage</li> <li>- l'augmentation du BFR générée par le projet de développement</li> </ul> Sont exclues, les opérations relatives au financement de la création (entreprises de moins de 3 ans) et de la transmission d'entreprises.
Partenariat avec les banques	Le partenariat bancaire est obligatoire et revêt la forme d'un financement bancaire associé, à moyen et long terme, d'une durée supérieure ou égale à 4 ans et d'un montant au moins équivalent.
Partenariat avec les Régions ou Départements	Ce prêt est consenti à des conditions préférentielles, au moyen d'une aide versée par la collectivité territoriale (Art. L-1511-1 et suivants du CGCT). Cette aide, qualifiée d'aide "de minimis", vient bonifier le prêt accordé à l'entreprise, pour en réduire les charges de remboursement.
Montant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Minimum : 15.000 €</b></li> <li>• <b>Maximum : 75.000 €</b></li> </ul> Le montant du PPD est, au plus, égal au montant des fonds propres et quasi fonds propres de l'emprunteur.
Durée / Amortissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 7 ans</li> <li>• Différé d'amortissement du capital de 2 ans</li> <li>• Suivi de 20 échéances trimestrielles constantes à terme échu</li> </ul>
Rémunération	Le taux du PPD est fixé au jour du décaissement en fonction de la valeur du Taux Moyen des Obligations (TMO) en vigueur, minoré de 5 centimes.
Garanties	Aucune sûreté réelle, ni garantie personnelle du bénéficiaire.